

ARRETE MUNICIPAL

**RETRAITE AUX FLAMBEAUX – HALLOWEEN
REGLEMENTATION DE CIRCULATION**

Le vendredi 30 octobre 2026

Le Maire de la Commune de Mazingarbe,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-6,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I

Vu la demande d'organisation d'un défilé sur la voie publique « retraite aux flambeaux - Halloween » en date du vendredi 30 octobre 2026 de 18 heures 30 et 19 heures, formulée par la municipalité de Mazingarbe,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules afin d'assurer la sécurité publique et de permettre le bon déroulement de la manifestation ;

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de sécurité sur le territoire de la commune de MAZINGARBE ;

ARRETONS

ARTICLE 1 : La circulation de tout véhicule non-autorisé est interdite le vendredi 30 octobre 2026 de 18 heures 30 à 19 heures sur le parcours suivant :

Rue Raoul BRIQUET dans sa partie comprise entre la rue Alphonse DECATOIRE et l'intersection de la rue Casimir BEUGNET ;

Rue Casimir BEUGNET dans sa partie comprise entre la rue Raoul BRIQUET et l'intersection de la rue Alfred LEFEBVRE ;

Rue Alfred LEFEBVRE sans sa partie comprise entre l'intersection de la rue Casimir BEUGNET et l'entrée de la base de loisirs du parc MERCIER située boulevard des Platanes

ARTICLE 2 : Le cortège sera encadré par la Police Municipale

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois suivant sa publication

ARTICLE 4 : Les Services de Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le commandant du Commissariat de LIEVIN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Fait à MAZINGARBE, le 30 septembre 2026

Le Maire,

Vice-président de la C.A.L.L.

Laurent POISSANT



Hôtel de ville
42 Rue Alfred Lefebvre | 62670 Mazingarbe
Tél : 03 21 72 78 00 | Fax : 03 21 72 78 00

mairie@ville-mazingarbe.fr | www.ville-mazingarbe.fr

**BASSIN
MINIER**
NORD - PAS DE CALAIS
PATRIMOINE MONDIAL